

COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 mai 2016

Le jeudi 19 mai 2016, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 12 mai 2016.

Étaient présents : Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Corinne ESPIC, Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric JULIEN

Absents : Madame Véronique PELTIER

Pouvoirs : Monsieur Georges FERRANDEZ par Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Monsieur Eric COLLAVINI par Monsieur Christian FLAMARION

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de la séance : Marie-France MAGAUD

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2016
- Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif des contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi
- Adoption du projet de périmètre de la Communauté d'agglomération de Digne-les-Bains
- Vote des RPQS (Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif)
- Adhésion de la commune d'Entrages au SMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone)
- Futur aménagement de la RN 85 : principe du transfert des voies d'accès dans la voirie communale
- Demande de subvention dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'aménagement du Territoire) pour la création d'un local de stockage

1. Approbation du compte rendu du 24 mars 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2016.

Une modification est apportée : monsieur Pierre TARDY était absent.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif des contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Maire propose de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} juin 2016.

Ce contrat est un contrat aidé et a pour objet le retour à l'emploi du co-contractant rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois.

La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

La prise en charge par l'Etat sera de 90%.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

6. Projet de périmètre de la communauté d'agglomération de Digne-les-Bains

M. le maire présente l'arrêté préfectoral du projet de périmètre de la communauté d'agglomération de Digne-les-Bains. Ce projet de la future communauté d'agglomération réunit les actuelles communautés de communes Asse-Bléone-Verdon, Duyes et Bléone, Hautes Bléone, Moyenne Durance et Pays de Seyne qui regroupent 46 communes.

Le siège est fixé sur le territoire de Digne-les-Bains.

Il demande l'avis des conseillers municipaux sur le projet de périmètre de la communauté d'agglomération.

Pour : 9 voix Contre : 2 voix Abstention : 2 voix.

7. Adhésion Commune d'Entrages au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Entrages a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'Entrages au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone.

8. Futur aménagement de la RN 85 : principe de transfert des voies d'accès dans la voirie communale

Dans le cadre de l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN 85, les accès riverains seront réintégrés dans la voirie communale et la Commune aura à en assurer la gestion. Cela représente environ 6 kilomètres.

La DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) demande une délibération du conseil municipal acceptant le principe du transfert de ces voies dans le domaine public communal et la prise en charge de la gestion et de l'entretien de leurs dépendances et de leurs équipements.

Le conseil municipal n'est pas contre le transfert et l'entretien de ces accès mais souhaite plus de précisions sur les modalités de ce transfert. Il ne se prononce donc pas pour le moment.

9. Demande de subvention dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) pour la création d'un local de stockage

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal l'estimation des travaux pour la création d'un local de stockage pour le restaurant-bistrot établi par l'atelier B.M.D.G.

Ce local remplacera l'ancien abri de bus.

Le montant des travaux s'élève à **11 667,00 Euros HT**.

Ce montant peut être financé comme suit :

Conseil Régional FRAT	:	8 166,90 € H.T soit 70 %
Autofinancement	:	3 500,10€ H.T soit 30%
TOTAL	:	11 667,00 € H.T soit 100 %

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention.

Questions diverses

► Garde-corps pont de Barrabine

Un devis pour le remplacement des garde-corps du pont de Barrabine avait été demandé à une entreprise. Il s'élève à 9 840 € H.T.

► Voie verte

M. Flamarion a assisté à la réunion sur le projet de voie verte le 18 mai 2016.

Il s'agit d'un cheminement doux pour piétons, vélos, ..., sur la voie ferrée actuelle entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux soit environ 25 kilomètres.

Ce projet sera subventionné à 90%, les 10% restant à la charge des 3 communautés de communes.

La réponse du Réseau Ferré de France et de la SNCF est attendue pour pouvoir lancer l'étude de faisabilité. Le coût est estimé à 100 000€/km.

Plus d'informations sur Facebook : voie verte.

► Aménagement du vallon de Barrabine à côté de la passerelle

Suite au débordement du vallon au niveau de la passerelle et à l'inondation de la bergerie de M. Garcin, l'avis de la DDT (Direction Départementale des Territoires) a été demandé. Elle préconise un drainage du cours d'eau et la mise en place d'une buse dans la continuité de la passerelle pour l'écoulement de la rive gauche.

Ces travaux seront réalisés par les employés municipaux cet été.

► Chien errant

2 courriers ont été reçus concernant le chien agressif de Mme Caroline GUINARD qui erre dans le village.

Un courrier lui sera adressé.

► Prolifération des chats

L'association « Vigilant pour mon village », interpellée par plusieurs résidents, a adressé un courrier à M. le maire concernant le désagrément occasionné par la prolifération des chats dans le village.

Ce problème a déjà été abordé. La prise en charge des chats errants représente un coût élevé pour la commune.

► Nuisances environnementales

Une habitante du Hameau des Graniers se plaint des nuisances sonores des motos cross, quads et de la dégradation du site en dessous de ce hameau. Elle signale également le rassemblement de personnes en bordure du chemin des Barrassins avec groupe électrogène, feu de camp par jour de Mistral.

M. le maire conseille aux riverains de contacter la gendarmerie.

La séance est levée à 22 heures 28.

Madame Marie-France MAGAUD

Monsieur Serge CAREL